



Titre de séjour pour parent d'enfant français

Par **chris2013**, le **12/06/2013** à **18:03**

christian XXXXXX est mon nom,
je suis père d'un enfant français, j'ai fait la demande du titre de séjour de parent d'enfant français au mois de février 2012, j'ai rempli toutes les conditions qui m'a été demander,mais je vie en RDC (Kinshasa) pour raison de travail.
Est ce que pour que j'ai mon titre de séjour , c'est oblogatoire que je réside en France?
Voici ma préoccupation
merci d'avance pour la reponse.

Par **citoyenalpha**, le **13/06/2013** à **10:49**

Bonjour

oui si vous ne résidez pas en France un titre de séjour ne vous sera pas accordé. Vous devrez demander un visa pour entre en France en tant que parent d'enfant français.
attention vous devrez justifier contribuer à l'entretien de l'enfant et donc avoir le soutien de la mère.

Restant à votre disposition